



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 16 juillet 2020 à 18h00

L'an deux mille vingt, le jeudi seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf juillet deux mille vingt, s'est réuni à la salle Roger Perrin, à Montmirail, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président sortant de la CCBC.

### **A. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président sortant ouvre la séance et procède à l'appel nominal des conseillers communautaires issus du renouvellement général des conseils municipaux. Tous les membres en exercice sont présents, à l'exception de :

- M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à Mme BERAT
- M. Laurent EPINAT excusé et non remplacé
- M. Juan GARCIA ayant donné pouvoir à M. DHUICQ
- M. Yannick MATON ayant donné pouvoir à Mme JACQUINOT
- M. Sébastien VERDRU ayant donné pouvoir à M. QUILLERE
- Mme Claudine ZUBER ayant donné à M. NOIZET

*Mme Claudia COUSIN a informé qu'elle serait en retard mais arrive à 18h18 avant le début des élections.*

M. Etienne DHUICQ déclare les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### **B. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2020**

M. Jérémy ARAQUE est nommé secrétaire de séance. Lecture est faite par le secrétaire du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

### **C. ELECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU**

La doyenne d'âge de l'assemblée, Mme Nelly GRIFFON, prend la présidence de la séance. Elle constate que les 34 délégués communautaires appelés en début de séance sont bien présents. Suite à un tirage au sort, M. Michel TELLIER et Mme Colette PASQUET sont nommés assesseurs.

## **1. Election du Président**

Madame Nelly GRIFFON rappelle les modalités d'élection du Président.

Un seul candidat se présente à la fonction de Président : M. Etienne DHUICQ

*Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40*

*Nombre de suffrages blancs et nuls : 5*

*Suffrages exprimés : 35*

*Majorité absolue : 18*

*Nombre de voix : 35*

Après le vote de chaque délégué, M. Etienne DHUICQ est élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour avec 35 voix et est déclaré Président de la CCBC.

M. Etienne DHUICQ remercie l'assemblée.

## **2. Détermination du nombre de Vice-présidents**

Le Président propose de maintenir le nombre de Vice-présidents à six, soit un nombre identique au mandat précédent. Il rappelle que la CCBC compte 6 Vice-président depuis sa création.

M. DHUICQ expose les délégations qu'il envisage d'attribuer à chaque Vice-président et les évolutions proposées par rapport au mandat précédent.

- 1<sup>er</sup> Vice-président délégué à l'environnement
- 2<sup>ème</sup> Vice-président délégué au développement économique, au tourisme, et à l'aménagement de l'espace
- 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'eau, l'assainissement, la voirie, et aux travaux
- 4<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux affaires scolaires et à l'enfance
- 5<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux affaires culturelles, au sport, et aux relations avec les associations
- 6<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux services au public et aux nouvelles technologies

**Adopté à l'unanimité**

## **3. Election du 1<sup>er</sup> Vice-président – Délégué à l'environnement**

Un seul candidat se présente : M. Patrick VIE.

*Nombre de votants : 40*

*Nombre de suffrages nuls et blancs : 0*

*Suffrages exprimés : 40*

*Majorité absolue : 21*

*Nombre de voix : 38*

*Mme PASQUET et M. COUSIN obtiennent chacun 1 voix.*

Après le vote de chaque délégué, M. Patrick VIÉ est élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour avec 38 voix et est déclaré 1<sup>er</sup> Vice-président.

**4. Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président – délégué au développement économique, au tourisme et à l'aménagement du territoire**

Un seul candidat se présente : M. Philippe MARCY

*Nombre de votants : 40*

*Nombre de suffrages nuls et blancs : 0*

*Suffrages exprimés : 40*

*Majorité absolue : 21*

*Nombre de voix : 37*

*M. COUSIN, M. QUILLERE et Mme PASQUET obtiennent chacun 1 voix.*

Après le vote de chaque délégué, M. Philippe MARCY est élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour avec 37 voix et est déclaré 2<sup>ème</sup> Vice-président.

**5. Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président – délégué à l'eau, à l'assainissement et aux travaux**

Un seul candidat se présente : M. Régis NOIZET

*Nombre de votants : 40*

*Nombre de suffrages nuls et blancs : 4*

*Suffrages exprimés : 36*

*Majorité absolue : 19*

*Nombre de voix : 35*

*Mme BERAT obtient 1 voix.*

Après le vote de chaque délégué, M. Régis NOIZET est élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour avec 35 voix et est déclaré 3<sup>ème</sup> Vice-président.

**6. Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président – délégué aux affaires scolaires et à l'enfance**

Un seul candidat se présente : M. Jean- Luc BROCARD

*Nombre de votants : 40*

*Nombre de suffrages nuls et blancs : 2 nuls et 8 blancs*

*Suffrages exprimés : 30*

*Majorité absolue : 16*

*Nombre de voix : 24*

*Mme BERAT obtient 4 voix, M. CONDETTE et M. SUAOU obtiennent 1 voix chacun.*

Après le vote de chaque délégué, M. Jean- Luc BROCARD est élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour avec 24 voix et est déclaré 4<sup>ème</sup> Vice-président.

**7. Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président- délégué à la culture et au sport**

Un seul candidat se présente : M. René CONDETTE

*Nombre de votants : 40*

*Nombre de suffrages nuls et blancs : 7*

*Suffrages exprimés : 33*

*Majorité absolue : 17*

*Nombre de voix : 28*

*Mme BERAT obtient 3 voix, M. DOUSSOT-COCHET et M. COUSIN obtiennent 1 voix chacun.*

Après le vote de chaque délégué, M. René CONDETTE est élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour avec 28 voix et est déclaré 5<sup>ème</sup> Vice-président.

## **8. Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président**

Deux candidates se présentent : Mme Danielle BERAT et Mme Colette PASQUET

*Nombre de votants : 40*

*Nombre de suffrages nuls et blancs : 2 blancs*

*Suffrages exprimés : 38*

*Majorité absolue : 20*

*Nombre de voix obtenus par Mme Danielle BERAT : 24*

*Nombre de voix obtenus par Mme Colette PASQUET : 11*

*M. COUSIN obtient 2 voix et Mme GRIFFON 1 voix.*

Après le vote de chaque délégué, Mme Danielle BERAT est élue à la majorité absolue au 1er tour avec 24 voix et est déclaré 6<sup>ème</sup> Vice-présidente.

Le Président donne lecture de la Charte de l'élu local. Une copie de la charte et des articles du Code Général des Collectivités Territoriales est remise à chaque délégué communautaire.

*M. CHAUVET quitte la séance à 20h15.*

## **D. AFFAIRES GENERALES**

### **9. Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents**

Le Président rappelle la réglementation applicable et propose de maintenir le taux des indemnités de fonction à 100 %. L'enveloppe indemnitaire annuelle globale s'élève à 65 458,59 €.

Le montant mensuel brut des indemnités s'élève à 1 604,36 € pour le Président et 641,75 € pour chaque Vice-président.

**Adopté à l'unanimité.**

### **10. Délégations au Président et au bureau**

M. DHUICQ expose les délégations proposées pour le Bureau et la Président. Ces délégations sont destinées à permettre un fonctionnement efficace de la collectivité. Il rappelle qu'à chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des travaux du bureau, et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. Les délégations proposées sont prévues par l'article L.2122-22 du CGCT.

#### **Délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire :**

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation est accordée dans la limite du montant d'emprunt inscrit et voté au budget de chaque année.
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics de fournitures et services (214 000 € HT), et sous réserve de la délégation accordée au Président. Le montant maximum de la délégation évolue en même temps que le seuil applicable aux procédures formalisées pour les marchés de fournitures et services, sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire.

3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
5. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
6. D'avoir recours à des lignes de trésorerie dans la limite de 500 000 € cumulés par an.

#### Délégations du Conseil Communautaire au Président

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux, et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés intercommunales.
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des seuils de procédure sans publicité, ni formalités préalables (40 000 € HT). Le montant maximum de la délégation évolue en même temps que le seuil applicable aux procédures sans publicité ni formalités préalables, sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire
3. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
4. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
5. De défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines de compétences faisant partie des statuts de la CCBC, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
6. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux, lorsque le montant des dommages est inférieur à la franchise de l'assurance.
7. De réaliser les tirages et les remboursements des lignes de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat de crédit court terme, et dans la limite de la délégation accordée au Bureau (500 000 €).
8. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions :
  - dans les domaines de compétences prévus par les statuts de la CCBC, pour les subventions de fonctionnement,
  - pour les investissements prévus au budget et/ou approuvés par le Conseil communautaire, dans le cas de subventions d'équipement.
9. De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux, à condition que le projet soit inscrit au budget et/ou ait été approuvé par le Conseil communautaire.
10. De payer les cotisations et les contributions aux organismes extérieurs auxquels la Communauté de Communes adhère (syndicats, associations, etc...), dès lors que le Conseil Communautaire a approuvé cette adhésion.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **11. Création des commissions communautaires**

Le Président présente les sept commissions permanentes envisagées, qui sont les suivantes :

- Commission des finances
- Commission environnement
- Commission développement économique, tourisme et aménagement du territoire
- Commission travaux
- Commission affaires scolaires et enfance
- Commission des affaires culturelles et sportives
- Commission services au public et nouvelles technologies

Il ajoute que chaque commission sera présidée par le Vice-président délégué dans le domaine de compétences, sauf la commission des finances qui sera présidée par le Président de la CCBC.

Les commissions seront composées d'un délégué par commune, sauf MONTMIRAIL qui disposera de cinq délégués à chaque commission. Le Maire de chaque commune sera membre de droit de chaque commission avec voix consultative, et voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de sa commune.

**Adopté à l'unanimité.**

M. DHUICQ demande à chaque Maire de proposer ses délégués pour chaque commission et de transmettre ces choix à la CCBC pour mi-septembre. La composition des commissions sera arrêtée lors du prochain Conseil Communautaire.

Le Président propose ensuite d'élire les représentants de la CCBC dans les organismes extérieurs à main levées. **Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **12. Election de la commission d'appel d'offres**

Le Président informe qu'il est nécessaire d'élire cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants pour la commission d'appel d'offres. Il rappelle les modalités de composition et d'élection de cette instance, ainsi que son rôle dans les marchés publics.

Une seule liste de candidats est présentée. Après un vote à main levée, les délégués suivants sont élus à l'unanimité.

### **TITULAIRES :**

- M. Pierre QUILLERE
- M. Philippe MARCY
- M. Régis NOIZET
- Mme Colette PASQUE
- M. Didier ROCHE

### **SUPPLEANTS :**

- M. Jérémy ARAQUE
- Mme Danielle BERAT
- M. Stéphane CHAMPAGNE
- M. René CONDETTE
- M. Michel PERDREAU

**Adopté à l'unanimité.**

## **13. Election des délégués auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne**

Le Président informe qu'il est nécessaire de nommer six délégués titulaires et trois suppléants au PETR du Pays de Brie et Champagne. Le nombre de candidats est identique au nombre de sièges à pourvoir. Les nominations sont approuvées à l'unanimité et prennent effet immédiatement.

### **TITULAIRES :**

- M. Etienne DHUICQ
- Mme Delphine GOHIN
- Mme Marie Claude HIMMESOETE
- M. Philippe MARCY
- M. Michel TELLIER
- M. Patrick VIÉ

### **SUPPLEANTS :**

- Mme Elisabeth BESNARD
- M. André DOUSSOT COCHET
- M. Philippe LEFEVRE

**Les nominations sont approuvées à l'unanimité.**

#### **14. Election des représentants de la CCBC au Comité de programmation LEADER**

Le Président informe qu'il est nécessaire de nommer un représentant au Comité de programmation LEADER. Il est proposé de désigner M. Philippe MARCY délégué titulaire, et M. René CONDETTE délégué suppléant.

**Les nominations sont approuvées à l'unanimité.**

#### **15. Election des représentants de la CCBC au SYVALOM**

M. DHUICQ informe qu'il est nécessaire de nommer un titulaire et un suppléant pour représenter la CCBC au SYVALOM. Les nominations proposées sont les suivantes :

- Titulaire : M. Patrick VIÉ
- Suppléant : Mme Florence PELLETIER

**Les nominations sont approuvées à l'unanimité.**

#### **16. Election des représentants de la CCBC à l'Office du Tourisme de Montmirail et sa Région**

Le Président informe que la CCBC est représentée au Conseil d'administration de l'OTMR, par cinq membres élus au sein du Conseil Communautaire.

Il laisse la parole au Vice-Président de l'Office du tourisme M. HERMESSE, et la chargée de mission Mme HIMMESOETE, qui présentent les missions principales de l'OTMR et le rôle des élus au CA.

Les représentants proposés sont les suivants : M. René CONDETTE, M. Guillaume COSTELET, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Céline FAGOT et M. Philippe MARCY.

**Les nominations sont approuvées à l'unanimité.**

#### **17. Election des représentants de la CCBC au syndicat du bassin versant du Petit Morin amont**

La CCBC doit élire onze représentants titulaires et six suppléants pour siéger au syndicat du bassin versant du Petit Morin amont, auquel la CCBC a transféré sa compétence GEMAPI sur le Petit Morin.

##### **TITULAIRES :**

- M. Etienne DHUICQ
- M. Patrick VIÉ
- M. Guillaume COSTELET
- M. Juan GARCIA
- Mme Delphine GOHIN
- M. Bernard WAUQUIEZ
- M. Didier ROCHE
- M. Philippe MARCY
- M. François ROBIN
- M. Philippe LEFEVRE
- M. Michel TELLIER

##### **SUPPLEANTS :**

- M. Régis NOIZET
- M. Christian TIXIER
- M. Joël COURTEAUX
- M. Jérémy ARAQUÉ
- Mme Céline FAGOT
- Mme Karine BOCQUET

**Les nominations sont approuvées à l'unanimité.**

### **18. Election des représentants de la CCBC au SMAGE des Deux Morin : collège SAGE et collège GEMAPI**

La CCBC doit élire quatre représentants titulaires et quatre suppléants, qui siègeront au comité syndical du SMAGE des deux Morin, pour le collège SAGE. Les suppléants doivent être nommément attribués à un titulaire, avec lequel ils forment un binôme.

**Collège SAGE :**

**TITULAIRES :**

- M. Etienne DHUICQ
- M. Patrick VIÉ
- M. Juan GARCIA
- M. Guillaume COSTELET

**SUPPLEANTS :**

- M. André DOUSSOT COCHET
- Mme Delphine GOHIN
- M. Patrick BRIOUX
- M. Jean-Marie COUSIN

Le Conseil Communautaire doit également élire ou désigner parmi ces quatre binômes titulaires /suppléants, deux binômes qui siègeront en plus au collège GEMAPI.

**Collège GEMAPI :**

**TITULAIRES :**

- M. Etienne DHUICQ
- M. Patrick VIÉ

**SUPPLEANTS :**

- M. Jean Marie COUSIN
- Mme Delphine GOHIN

**Les nominations sont approuvées à l'unanimité.**

### **19. Election des représentants de la CCBC au Syndicat mixte Marne et Sormelin**

Le Président informe qu'il est nécessaire de nommer un titulaire et un suppléant au syndicat mixte Marne et Sormelin, auquel la CCBC a transféré sa compétence GEMAPI sur la Verdonnelle. Les représentants proposés sont les suivants :

- Titulaire : M. Patrick BRIOUX
- Suppléant : Mme Claudia COUSIN

**Les nominations sont approuvées à l'unanimité.**

### **20. Election des représentants de la CCBC à l'Agence de développement économique de la Marne**

Le Président informe le Conseil qu'il est nécessaire de nommer un titulaire et un suppléant qui seront amenés à siéger au Conseil d'Administration de l'Agence. Les représentants proposés sont les suivants :

- Titulaire : M. Philippe MARCY
- Suppléant : Mme Colette PASQUET

**Les nominations sont approuvées à l'unanimité.**

### **21. Election des représentants de la CCBC à l'association Initiative Marne Pays de Brie et Champagne**

La CCBC doit nommer un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de la Plateforme Initiative Marne Pays de Brie et Champagne. Le représentant proposé est M. Philippe MARCY.

**La nomination est approuvée à l'unanimité.**



## **22. Election des représentants de la CCBC à la Mission Locale des Pays d'Epernay et de Brie et Champagne**

La CCBC doit nommer un représentant à la Mission Locale. Le représentant proposé est Mme Danielle BERAT.

**La nomination est approuvée à l'unanimité.**

## **23. Election des représentants de la CCBC au CLIC du Pays de Brie et Champagne**

La CCBC doit nommer un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au Conseil d'Administration du CLIC. Les représentants proposés sont les suivants :

- Titulaire : Mme Danielle BERAT
- Suppléant : Mme Claudine ZUBER

**Les nominations sont approuvées à l'unanimité.**

## **24. Election du représentant de la CCBC au CNAS**

La CCBC doit élire un représentant de la collectivité au CNAS, qui est complété par un représentant des agents, nommé par le Président de la CCBC.

Le représentant proposé est : M. Etienne DHUICQ

**La nomination est approuvée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par M. Jérémy ARAQUE secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

La séance est levée à 21h00.

*Fait à Montmirail, le 09 septembre 2020.*



**Etienne DHUICQ**

Président de la Communauté de Communes  
de la Brie Champenoise.